

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1669

présenté par

Mme Bareigts, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Manin, M. Letchimy, M. Carvounas,  
M. Jérôme Lambert, Mme Biémouret, Mme Pau-Langevin, M. Bouillon et M. Pueyo

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	28 000 000
Conditions de vie outre-mer	28 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	28 000 000	28 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel du groupe socialiste vise à interpeller le Gouvernement sur la présence de l'Agence nationale de cohésion territoriale dans les territoires ultramarins.

Afin de permettre la recevabilité financière du présent amendement au titre de l'article 40 de la Constitution il est donc proposé d'abonder l'action 08 du programme 123 à hauteur de 28 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement et d'annuler en conséquence 28

millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action 01 du programme 138